



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 19

Réunion Restreinte du :	<b>Mardi 22 Mars 2022</b>
Présidence de séance :	<b>Mme Béatrice MONNIER</b>
Secrétaire :	<b>Mme Béatrice MONNIER</b>
Présents :	<b>Mme Cathy DARDON – M. Christophe JOLY</b>

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

### CORRESPONDANCE

**Courriel de BRIGNOLES FUTSAL du 14.03.2022** : demandant le report de la rencontre D1 Futsal du 26.03.2022 opposant CSK VAL DES ROUGIERES au Lundi 11 Avril au gymnase Jean Moulin de Brignoles à 21h00.

**Courriel de CSK VAL DES ROUGIERES du 15.03.2022** : informant ne pas pouvoir jouer la rencontre D1 Futsal à la date proposée par BRIGNOLES FUTSAL le 11.04.2022 : déjà un match en retard contre TOULON EST FUTSAL le 11.04.2022.

**Courriel de BRIGNOLES FUTSAL du 22.03.2022** : donnant la reprogrammation du match contre CSK VAL DES ROUGIERES le Lundi 16 Mai 2022 à 21h00 au gymnase Jean Moulin de Brignoles.



# District du Var de Football



---

*Prochaine réunion*  
*Le Mardi 29 Mars 2022*

La Présidente de séance et Secrétaire : Béatrice MONNIER